

Attestation sur l'honneur de vol ou de vandalisme

(A joindre au formulaire de demande de bac)

Je soussigné(e), Madame Monsieur ¹ _____

résidant au _____

joignable au __ / __ / __ / __ / __

agissant en qualité de ² :

Propriétaire, Locataire, Gestionnaire, représentant de la société : _____

certifie sur l'honneur que le(s) bac(s) mis à disposition par la Communauté de Communes du Pays du Neubourg à l'adresse ³ _____

a (ont) été volé(s)/vandalisé(s) le __ / __ / ____ (rayer la mention inutile)

Déchets concernés par la demande ²

Ordures ménagères (poubelle grise) : Nombre de personnes vivant au foyer : _____

Collecte sélective (poubelle jaune) : Nombre de personnes vivant au foyer : _____

Verre (caissette) ;

Déchets verts (uniquement sur le Neubourg) : Superficie de votre terrain : _____ m²

Cartons (uniquement pour les professionnels) ;

Fait à _____

Le __ / __ / ____

Pour servir et valoir ce que de droit.

Signature manuscrite

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fausses déclarations. L'article 441-1 et suivants du Code Pénal prévoient que toute fausse déclaration est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

¹ Rayer la mention inutile

² Cocher la/les case(s) correspondante(s)

³ Compléter si différent de l'adresse du déclarant

Service Déchets

1 chemin Saint Célerin - BP 47

27 110 LE NEUBOURG

Tél. 02 32 24 80 92

Fax 02 32 67 71 86

Courriel : dechets@paysduneubourg.fr